Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20260217-20260201-DE

Délib n° 2026-02-01

Commune de LOUANNEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 11 février 2026

Nombre de Membres en exercice : 23 **Nombre de Membres Présents : 18** **Quorum : 12**

Date de la Convocation : 3 février 2026

L'an deux mil vingt-six le onze février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs ÉGAULT Gervais, BACUS Marc, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, LACROIX-ZUINGHEDAU Marie-Christine, GANNAT Dominique, RICHARD Marie-Paule, PAGE Dany, COLAS Dominique, ROLLAND Daniel, HAMANT Catherine, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, ESNAULT Régis, LE MORVAN Céline, MULÉ Bernard, ROCHE Fabrice.

Pouvoirs : Guy PARZY donne pouvoir à Marc BACUS
Maurice PENNEC donne pouvoir à Gervais EGAULT
Sabine CRAIGNOU donne pouvoir à Sylvie CRAVEC
Michel ANDRÉ donne pouvoir à Bernard MULÉ

Absente : CRAVEC Sylvie

Secrétaire de séance : Marc BACUS

OBJET : Subventions 2026

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente les demandes de subventions et les propositions de la commission des finances réunie le 21 janvier 2026.

Section « sports » :

Ne prennent pas part au vote les membres d'associations : Régis ESNAULT, Dominique COLAS et Marie-Paule RICHARD.

Le Conseil Municipal décide d'allouer, à l'unanimité, les subventions suivantes :

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20260217-20260201-DE

Foot-Ball "US Perros-Louannec"	en Fonctionnement	3 563.00 €
	à l'emploi associatif	2 250.00 €
Tennis de Table "TTLPL"	en Fonctionnement	845.00 €
	à l'emploi associatif	940.00 €
Hand-Ball "Mel Zorn"	en Fonctionnement	2 122.00 €
Tennis Club de Louannec	en Fonctionnement	612.00 €
Gymnastique "Les Sternes"	en Fonctionnement	1 059.00 €
Badminton	en Fonctionnement	1 074.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** le Maire à signer les conventions tripartites avec le Départements et les clubs pour les emplois associatifs.

Section « Loisirs – culturels » :
Ne prennent pas part au vote les membres d'associations :
Pour le Yoga : Marie-Paule RICHARD, Dany PAGE, Dominique GANNAT.
Pour La Gavotte : Marie-Christine ZUINGHEDAU, Karine LEGENDRE, Éric RENAUD.
Baby Gym : Émilie ZEGGANE.

Le Conseil Municipal décide d'allouer, à l'unanimité, les subventions suivantes :

Cyclo-Club Louannécain	145,00
Club de Yoga	145,00
Société de Chasse	165,00
La Gavotte	145,00
Baby Gym	318,00

Section « Écoles » :

Le Conseil Municipal décide d'allouer, à l'unanimité, les subventions suivantes :

VOYAGES CULTURELS en Secondaire / élève	**70,00**
APPRENTISSAGE / apprenti ou alternant	**175,00**

La subvention pour voyage scolaire a été fixée à 70 € par élève. Cette subvention est versée une fois durant les études secondaires de l'enfant. Les demandes peuvent arriver en cours d'année, les subventions seront versées après le séjour.

La subvention pour apprentissage en versée une seule fois directement à l'apprenti(e).

Section « Associations diverses » :
Le Conseil Municipal, décide d'allouer, à l'unanimité, les subventions suivantes :

Rêves de Clown	60,00
France ADOT 22	60,00
Transhépate Bretagne-Ouest	250,00

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20260217-20260201-DE

Asso Leucémie-Espoir - Plédran	60,00
Accompagner en Soins Palliatifs - ASP 22	60,00
Solidarité Paysans 22	60,00
GDSA Lutte contre les frelons asiatiques	60,00
Comice agricole du Canton de Perros	575,00
RASED	328,00

Ces sommes seront imputées de la façon suivante :
- D/6574 – Subvention de fonctionnement aux associations : 17 860,00 €

Participation obligatoire aux frais de scolarité des enfants de Louannec

Après calcul des coûts sur l'année 2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer le coût de fonctionnement d'un élève de l'école élémentaire à 423 € et de l'école maternelle à 1 312,00 €.

DIWAN Louannec – Total	**4 782.00 €**
Elémentaire / élève	**423 €**
Nombre	2
Maternelle / élève	**1 312 €**
Nombre	3

Ces sommes seront imputées au compte D/6558 – Autres contributions obligatoires du budget de l'exercice en cours

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
Le 17 FEV. 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gervais ÉGAULT.

MAIRIE de LOUANNEC (Côtes-d'Armor)